

Voici ce que va vous coûter la (future) réforme des pensions

■ Le PTB a décortiqué le volet "pensions" de l'accord de majorité et fait les comptes.

Le PTB a sorti sa calculatrice. Il publie une étude sur les pertes de revenus engendrées par la réforme des pensions prévue par le gouvernement Michel. Selon Kim De Witte, membre du service d'études du PTB, les futurs retraités toucheront "entre 83,2 et 298,4 euros de pension mensuelle en moins"...

Certains calculs du PTB se basent sur des hypothèses qui ne peuvent être confirmées pour le moment puisque le gouvernement n'a pas encore précisé ses intentions en la matière. C'est le cas, par exemple, du calcul de la pension des fonctionnaires qui devrait se faire sur une plus longue durée de carrière (actuellement: les dix dernières années de carrière). Sans plus de précisions. En revanche, l'accord de gouvernement est précis sur au moins trois points.

1 La suppression du bonus pension: "83,2 euros de pension en moins par mois", avance le Parti du travail de Belgique. Le système est un incitant pour encourager les gens à travailler plus tard. Il accorde un bonus sur le montant de la pension de 1,5 euro par jour de travail effectivement presté pour les personnes de plus de 63 ans. Et de 1,7 euro entre 64 et 65 ans. Ce système sera donc supprimé à partir du 1^{er} janvier 2015 (sauf pour les gens qui en jouissent déjà). "Pour celui qui reste actif jusqu'à 65 ans, ce [...] bonus de pension [constitue] 998,4 euros brut par an ou 83,2 euros brut par mois." A oublier...

2 La réforme des pensions des fonctionnaires. Le gouvernement veut mener une réflexion sur l'alignement de la pension des fonctionnaires sur celle du secteur privé, moins avantageuse. L'un des éléments concerne le calcul de la pension des fonctionnaires sur base du tantième 1/60, contre 1/48. Le sujet est technique, mais le PTB prend un exemple pour évaluer la perte de revenu. Aujourd'hui, les fonctionnaires ont "une pension complète après 36 années de service". Soit 36/48, ce qui fait 75% du salaire de référence, le pourcentage maximal. "Le passage à un tantième de 60 signifie, le cas échéant, une diminution de la pension de 15%" pour le même nombre d'années prestées (36/60 = 60%). "D'après [...] la KUL, la pension moyenne des agents de l'Etat équivaut à 1 599 euros net." Par rapport à cette référence, la perte serait de "239,85 euros (net) par mois".

3 La suppression des périodes assimilées non motivées: "24,6 euros [...] en moins par mois". Une interruption de carrière non motivée ne sera plus prise en compte dans le calcul de la pension en ce qui concerne la durée de la carrière (au contraire du congé parental, par exemple, qui est une interruption de carrière motivée). Selon la méthode de calcul actuelle, une personne qui a fait une telle interruption perdra "295,86 euros (brut) sur base annuelle ou 24,65 euros par mois".

Parmi d'autres encore, l'équipe Michel "étudiera en particulier les modalités d'une éventuelle adaptation du taux ménage dans les régimes des salariés et des

indépendants", selon l'accord de gouvernement. Pour le PTB, le terme "adaptation" veut dire "suppression"... Si tel est le cas, la fin du taux ménage signifierait une perte oscillant entre 265 euros brut par mois et 536 euros brut par mois pour les ménages concernés...

La conclusion du parti? "Cette réforme est injuste, incompréhensible et inutile." La pérennité du système actuel des pensions "est une question de choix de politique sociale et fiscale. En instaurant une taxe des millionnaires et en s'attaquant à la grande fraude fiscale, il y aura bien assez d'argent pour payer nos pensions."

Antoine Clevers

83

EUROS PAR MOIS

La perte de revenus après la suppression du bonus pension pour une personne travaillant jusqu'à 65 ans.

239

EUROS PAR MOIS

La perte de revenus pour la pension moyenne d'un fonctionnaire avec une carrière de 36 années.

24

EUROS PAR MOIS

Le risque de perte de revenus via la suppression des périodes assimilées non motivées.